

MAIRIE DE LES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°51/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce, TASSIN Michel.

Absent excusé : Monsieur DE BRUYNE Vincent.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 22/09/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

OBJET : CONTRAT ASSURANCES GROUPAMA

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération n°25/2023 du 25 juin 2023 approuvant le contrat d'assurances pour la commune de GROUPAMA pour un montant de 3361.00 € TTC.

Suite à une relecture du contrat, le chargé d'affaire de Groupama, nous a indiqué qu'il y avait deux erreurs dans le contrat (le montant du budget de fonctionnement et la masse salariale n'étaient pas noté et la garantie mobilier urbain n'était pas souscrite).

Le montant de la cotisation annuelle serait de 3495.29 € TTC au lieu de 3361.00 € TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve le nouveau contrat d'assurances de la commune pour un montant de 3495.29 € TTC pour l'année 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et les documents correspondants à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 02 octobre 2023,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

